

CAHIER DES CHARGES

Création d'une œuvre artistique au sein du Centre Hospitalier d'Angoulême

« Lieu de mémoire destiné à la reconnaissance aux donneurs d'organes et de tissus »



1. Contexte

« Nous sommes tous donneurs sauf si on s'y oppose de son vivant » nous dit la loi. Mais comment s'exprimer et pourquoi ?

Tout d'abord chacun peut s'inscrire sur le Registre National de Refus s'il est fermement opposé à donner l'ensemble ou une partie de ses organes et tissus. Il est également possible d'écrire un courrier qui sera remis à un proche, à un médecin, ou tout « simplement » d'en parler. Pas si simple... Soyez rassuré, les proches sont systématiquement interrogés sur ce qu'aurait souhaité la personne de son vivant.

Le Centre hospitalier d'Angoulême est habilité aux prélèvements d'organes depuis 2001, aux prélèvements de cornées depuis 2006 et au prélèvements d'épiderme depuis 2013. Il est donc investi dans l'activité du don d'organes et de tissus depuis de nombreuses années. L'équipe de coordination assure cette mission principale en orchestrant cette démarche et en accompagnant également les proches. Elle assure un rôle d'information auprès du grand public et de formation auprès des professionnels (au sein du CHA mais aussi en externe), lesquels sont eux-mêmes amenés à collaborer lors des procédures de dons.

Depuis 2001, près de **700 personnes** ont pu bénéficier d'une greffe grâce aux **553 donneurs** du Centre Hospitalier d'Angoulême.

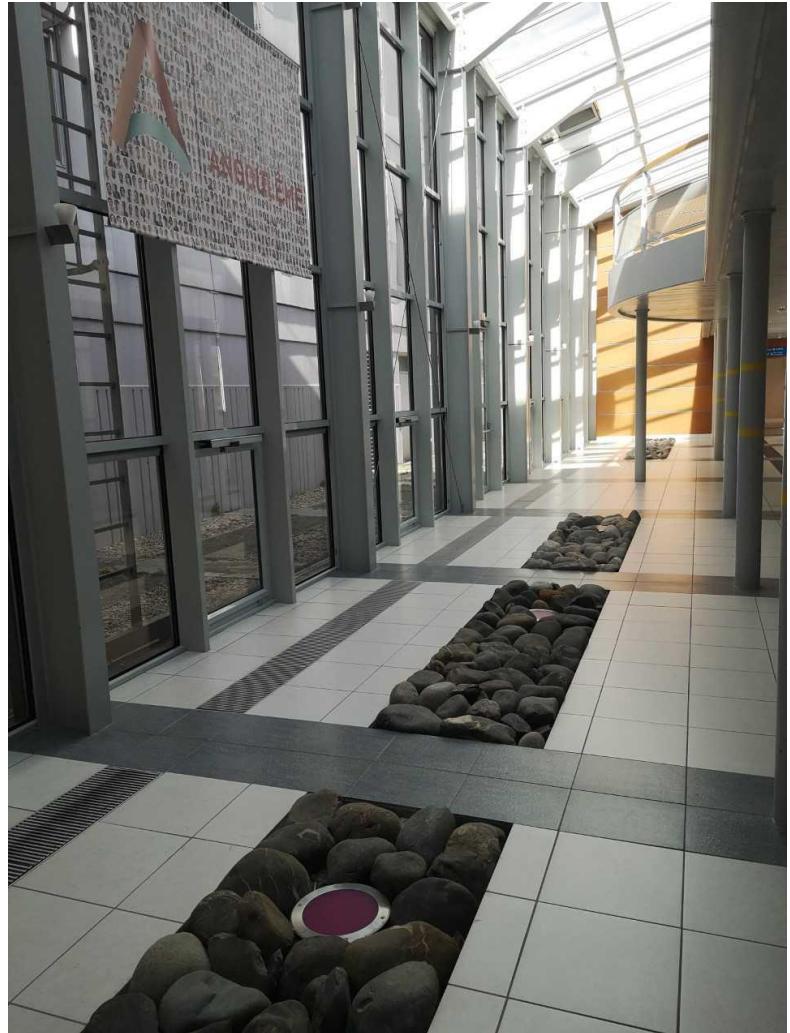
A l'occasion des 25 ans de déploiement de cette activité en Charente, il nous paraissait fondamental de rendre hommage et de remercier ces donneurs et leurs proches pour leur acte admirable de solidarité.

2. Objet de l'appel à projet

L'objet de cet appel à projet est de créer une œuvre artistique qui sera exposée de façon permanente dans la rue centrale (-1) entre le Hall Sud et le Hall Nord. Elle sera visible depuis le rez de chaussée mais aussi de la passerelle (niveau 0). Ce lieu est accessible au public en continu.

Toutes les œuvres seront d'abord exposées un mois avant l'inauguration prévue le **22 juin 2026** et l'œuvre sélectionnée restera dans cet espace.

Les autres œuvres pourront être exposées dans des espaces publics hospitaliers.
(Modalités à définir)



3. Objectifs

- Rendre hommage aux donneurs.
- Mettre à disposition un lieu de recueillement pour les proches des donneurs ainsi que pour les receveurs.
- Faire connaître le don d'organes et de tissus aux usagers du centre hospitalier, aux visiteurs et au personnel.
- Amener à un questionnement sur le sujet du don afin d'inciter les personnes à se positionner.

4. Conditions particulières de réalisation

- Dimensions de l'œuvre :
 - ✓ Hauteur : 2 mètres maximum
 - ✓ Largeur : 2 mètres maximum.
 - ✓ Circonférence : 1 mètre maximum.
- Le choix des matériaux, des formes et des supports est libre. Cependant, le papier et carton sont à éviter, privilégier des matériaux résistants.
- Pas de végétaux ou autres qui nécessitent un entretien.

5. Maitre d'ouvrage

Le Centre Hospitalier d'Angoulême :

- ✓ La Coordination du prélèvement d'organes et de tissus
- ✓ Service communication
- ✓ Services techniques

6. Calendrier

- 17 Octobre 2025 : Diffusion de l'appel à projets sur le Centre Hospitalier d'Angoulême.
- 31 Décembre 2025 : Date limite de dépôt des candidatures.
- 30 Avril 2026 : Dépôt des Œuvres à la Coordination du don d'organes, dans le service de Réanimation.
- Courant Mai 2026 : Délibération du jury.
- 22 Mai au 22 Juin 2026 : Exposition de l'ensemble des œuvres réalisées.
- 22 Juin 2026 : Inauguration du lieu avec l'œuvre sélectionnée par le jury.

7. Composition du jury :

Notre souhait serait de parvenir à réunir des personnels du CHA greffés, des membres de familles donneuses, un membre actif de France ADOT (Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains), un médecin néphrologue, le médecin coordonnateur du don d'organes, un membre de l'équipe de communication du CHA ainsi que la cadre de santé et les infirmières de la Coordination.

8. Financement

La réalisation des œuvres est à la charge du créateur, qui en fait don au CHA.

9. Conditions d'inscription

- Ouvert aux salariés, retraités du Centre Hospitalier d'Angoulême et à leurs familles.
- Une proposition artistique construite en lien avec le don d'organes et de tissus et les donneurs.
- Respecter les conditions de réalisation (paragraphe 4).
- Faisabilité de l'œuvre dans le temps imparti.

10. Dépôt de l'appel à projet

Date limite de réponse à l'appel à projet : **31 décembre 2025**, par mail à l'adresse suivante :
don.organes@ch-angouleme.fr

Pièce à fournir :

- Fiche d'inscription

11. Contact pour informations sur l'appel à projet

Infirmières de Coordination du prélèvement d'organes et tissus
05 45 24 60 99/ 06 02 04 75 10
don.organes@ch-angouleme.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Création d'une œuvre artistique au sein du centre hospitalier d'Angoulême

« Lieu de mémoire destiné à la reconnaissance aux donneurs d'organes et de tissus »

Salarié

Retraité

Membre de la famille *

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Service :

**Si membre de la famille, identité du salarié :*

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Service :

Présentation personnelle :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Type d'œuvre envisagée :

.....
.....
.....

A envoyer à l'adresse mail : don.organes@ch-angouleme.fr avant le 31 décembre 2025